



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 06 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin de l'épisode météorologique neigeux

Cet après-midi, Météo France ne prévoit plus de chutes de neige importantes sur le département. Le préfet de l'Ardèche a ré-autorisé la circulation des transports scolaires et de voyageurs au dessus de 800m comme sur le reste du département, à partir de cet après-midi. Le port d'équipements spéciaux est cependant obligatoire au-dessus de 800m.

Les transporteurs préviennent cependant que les services de transport scolaire qui n'ont pas été effectués au dessus de 800m ce matin, ne seront pas assurés cette après-midi.

La circulation des poids est autorisée sur l'ensemble du département, y compris RN102 et RD104.

Les conditions de circulation restent difficiles en altitude, le préfet appelle donc l'ensemble des usagers de la route à la plus grande vigilance et la plus grande prudence :

- **limitez au maximum vos déplacements**
- **roulez équipés (pneus hiver) et prévoyez des chaînes pour l'accès à certains secteurs de moyenne altitude**
- **modérez votre allure et augmentez les distances de sécurité**
- **facilitez le passage des engins de dégagement des routes et ne les doublez pas**

Vous pouvez également consulter :

- le site internet Inforoutes Massif central : <http://www.inforoute-massif-central.fr/>
- la carte météorologique de Météo France : www.meteofrance.com
- le serveur vocal du Conseil départemental : 09 69 39 07 07 pour l'état des routes départementales

Contacts presse :

Cabinet du Préfet – Pôle de la communication interministérielle

04 75 66 50 16 - 04 75 66 50 09 - ☐ : 04 75 66 50 93

pref-communication@ardeche.gouv.fr

